

Fiche de Données de Sécurité

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- 1.1. **Identificateur de produit**
Nom du produit : MARQPAINT A
Code du produit : AE125
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Général Maintenance Industries
21 rue de l'Orgeval
77120 Coulommiers
Tél. : +33 (0)1 64 03 50 50
Fax : +33 (0)1 64 03 50 67
reglementation@gmisa.fr - www.gmisa.fr
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** : +33 (0)1 45 42 59 59.
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS02

Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger

H222 –H229

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260

Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.

Indications complémentaires :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

MARQPAINT A

Date : 11/06/2015 – Révision 1

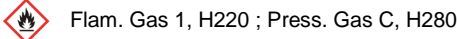
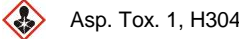
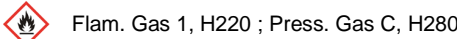
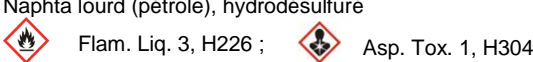

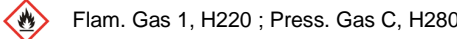
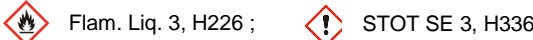
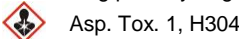
Fiche de Données de Sécurité

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Caractérisation chimique : Mélanges

Description :

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux :		
CAS : 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro index : 601-003-00-5 Reg.nr. : 01-2119486944-21	propane 	20-<25%
CAS : 64742-48-9 EINECS : 265-150-3 Numéro index : 649-327-00-6 Reg.nr. : 01-2119486659-16	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 	12,5-<20%
CAS : 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro index : 601-004-00-0 Reg.nr. : 01-2119474691-32	Butane (< 0,1 % butadiène (203-450-8)) 	12,5-<20%
CAS : 64742-82-1 EINECS : 265-185-4 Numéro index : 649-330-00-2 Reg.nr. : 01-2119490979-12	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré 	5-<10%
CAS : 141-78-6 EINECS : 205-500-4 Numéro index : 607-022-00-5 Reg.nr. : 01-2119475103-46	Acétale d'héthyle 	5-<10%
CAS : 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro index : 601-004-00-0 Reg.nr. : 01-2119485395-27	Isobutane (< 0,1 % Butadien (203-450-8)) 	5-<10%
CAS : 123-86-4 EINECS : 204-658-1 Numéro index : 607-025-00-1 Reg.nr. : 01-2119485493-29	Acétate de n-butyle 	<2,5%
CAS : 64742-82-1 EINECS : 265-185-4 Numéro index : 649-330-00-32 Reg.nr. : 01-2119471843-32	Low boiling point hydrogen treated naphtha 	<2,5%

Indications complémentaires :

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe 1 de la Directive 67/548/CEE)
Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau ; laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Refroidir les récipients avec de l'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler les récipients avec précaution.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Prévention des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indication concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Ne pas entreposer dans des endroits confinés où du gaz peut s'accumuler.

Stocker au frais et au sec, dans des pièces bien fermées.

Protéger de la chaleur (supérieure à 50 °C) et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage : 2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
Sans autres indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	
VME	Valeur à long terme : 1900 mg/m ³ , 800 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME	Valeur à long terme : 1400 mg/m ³ , 400 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
VME	Valeur momentanée : 940 mg/m ³ , 200 ppm
	Valeur à long terme : 710 mg/m ³ , 150 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Sinon, la classe de filtre A / P 2 ou auto-indépendante.

Protection des mains :



Gants de protection

Gants résistant aux solvants.

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle should être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucune article. 898 ou des produits similaires.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Butylcaoutchouc

Temps de pénétration du matériau des gants :

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à :

Acétone : 480 min

Acétate de n-butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Protection des yeux :

Lunettes de protection.

MARQPAINT A

Date : 11/06/2015 – Révision 1

Fiche de Données de Sécurité

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :	
Indications générales :	
Aspect	
Forme :	Aérosol
Couleur :	Selon désignation produit
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Valeur du pH :	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion :	Non déterminé
Point d'ébullition :	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	240 °C
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	0,6 Vol %
Supérieure :	10,9 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C :	8300 hPa
Densité à 20 °C :	0,79g/cm ³
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique :	Non déterminé.
Teneur en solvants :	
CE-COV g/L	--
CE-COV %	710,1 g/l 90,3 %
Teneur en substances solides :	28,3 %
9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

10. STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1. Réactivité**
- 10.2. Stabilité chimique**
Décomposition thermique/conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4. Conditions à éviter**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3000 mg/kg (rab)
64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 403)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 13,1 mg/l (rat) (OECD 403)

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée/irritation cutané :

Pas d'effet d'irritation.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas d'effet d'irritation. Voir paragraphe 4.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Vapeurs étourdissantes

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique :	
64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	
EC50 / 48h	43,98 mg/l (berechnet) 10-20 mg/l (daphnia magna / wasserfloch) (OECD 202)
NOEC	0,22 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 (72h))

- 12.2. Persistance et dégradabilité :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres Indications écologiques :
Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.
- 12.6. Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

MARQPAINT A

Date : 11/06/2015 – Révision 1

Fiche de Données de Sécurité

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



Catalogue européen des déchets	
08 01 11 *	déchets de peintures et vernis contenant des solvans organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	Emballages métalliques
15 01 11 *	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ADR, IMDF, IATA	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG IATA	UN1950 AEROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport ADR	
	
Classe Etiquette	2 5F Gaz. 2.1
IMDG, IATA	
	
Classe Label	2.1 2.1
14.4. Groupe d'emballage : ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5. Dangers pour l'environnement : Marine Polluant :	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Indice Kemler : No EMS :	Attention : Gaz. - F-D, S-U
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
Indications complémentaires de transport :	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1 L Code E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1 L Code : E0 Not permitted as Excepted Quantity
« Règlement type » de L'ONU :	UN1950, AEROSOLS, 2.1

Fiche de Données de Sécurité

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Tableau des maladies professionnelles n°4 bis

Classe de pollution des eaux :

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Acronymes et abréviations :

IATA-DGR :	Dangerous Goods Regulations by the « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO :	International Civil Aviation Organisation
RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
IMDG :	International Maritime Code for Dangerous Goods.
DOT :	US Department of Transportation
IATA :	International Air Transport Association.
GHS :	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS :	European List of Notified Chemical Substances
CAS :	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC :	Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50 :	Lethal concentration, 50 percent
LD50 :	Lethal dose, 50 percent
Flam. Gas 1 :	Flammable gases, Hazard Category 1
Flam. Aerosol 1 :	Flammable aerosols, Hazard Category 1
Press. Gas C :	Gases under pressure : Compressed gas
Flam. Liq 2 :	Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq 3 :	Flammable liquids, Hazard Category 3
Eye Irrit. 2 :	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3 :	Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1 :	Aspiration hazard, Hazard Category 1

ANNEXE : SCENARIO D'EXPOSITION

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition :

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation :

Paramètres physiques :

Etat physique :

Aérosol

Concentration de la substance dans le mélange :

La substance est le composant principal.

Autres conditions d'utilisation :

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs :

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition – Ne pas fumer.

MARQPAINT A

Date : 11/06/2015 – Révision 1

Fiche de Données de Sécurité

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur :

Conserver hors de la portée des enfants.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit :

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques :

Protection du travailleur :

Mesures de protection organisationnelles :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures techniques de protection :

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Mesures personnelles de protection :

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle shoud être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Mesures pour la protection du consommateur :

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Mesures de protection de l'environnement :

Eau :

Aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures pour l'élimination :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

Procédés d'élimination :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Type du déchet :

Conteneur partiellement vide et sale.

Estimation de l'exposition :

Consommateur :

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

Guide pour l'utilisateur en aval :

Pas d'autres informations importantes disponibles.